







AXE 5 PO FEDER-FSE 2014-2020:

Développement intégré des quartiers en difficulté

- 1. Une approche intégrée de développement territorial
- 2. Contenu de l'axe 5
- 3. Système de Gouvernance de l'axe 5
- 4. Organismes intermédiaires
- 5. Organisation interne au CRA



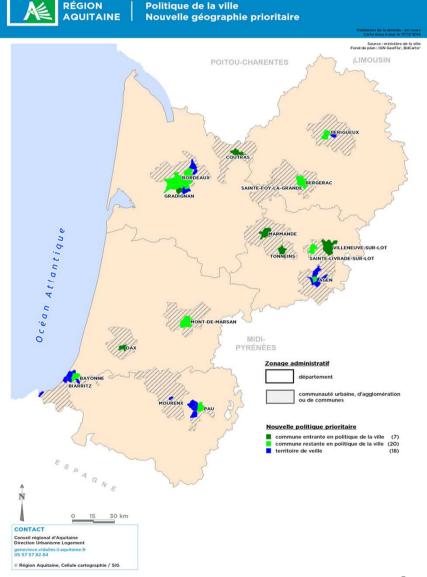
Approche intégrée de développement territorial: La nouvelle géographie prioritaire pour l'Aquitaine

43 « quartiers cibles»

26 communes - dont 8 nouvelles (Coutras, Dax, Gradignan, Marmande, Sainte-Foy-la grande, Sainte-Livrade, Tonneins, Villeneuve-sur-Lot)

Dans 12 EPCI (1CDC et 11 Agglomérations)

Plus de 101 000 Habitants concernés







Approche intégrée de développement territorial: La nouvelle géographie prioritaire de la Dordogne



La Communauté d'Agglomération Bergeracoise

3 quartiers prioritaires sur Bergerac:

- Rive gauche
- Quartier des deux Rives
- **Quartier Nord**

Le Grand Périgueux

2 quartiers prioritaires:

- Chamiers (Coulouneix-Chamiers)
- La Boucle de l'Isle (Périgueux)





Soit 5 240 habitants





Approche intégrée de développement territorial: Un soutien pluri-axes

Un Axe urbain dédié: Axe 5 Développement des quartiers urbains en difficulté = 19M€





Possibilité de recours aux autres axes du PO:

- Axe 1 (3M€): Innovation, développement et compétitivité des entreprises
- Axe 2 (7M€): FSE; dont IEJ
- Axe 3 (3M€): Technologies de l'Information et de la Communication
- Axe 4 (14M€): Transition écologique et énergétique
- = 46M€ pour la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville soit 10% de l'enveloppe totale FEDER-FSE





AXE 5 PO FEDER-FSE 2014-2020:

Contenu de l'axe 5 : Développement intégré des quartiers

5.1 – Créer des activités économiques dans les quartiers urbains en difficulté = 8M€

Résultats attendus: Création d'activités dans les quartiers urbains sensibles

Actions éligibles:

- Etudes, ingénierie, animation en vue de l'élaboration des Stratégies Urbaines Intégrées
- Construction, réhabilitation d'îlots commerciaux
- Opérations de réaménagement de parcs, de locaux et de quartiers ayant une valeur patrimoniale et touristique
- Investissements fonciers et immobiliers pour la création d'activités
- Construction et fonctionnement de structures d'accueil des entreprises

Bénéficiaires: Collectivités Territoriales et groupements, établissements publics, associations, entreprises...

Critères de sélection: Inscription des projets dans la SUI, 30% min de FEDER et minimum 200 000€ de coût total pour les opérations de construction + clauses d'insertion







AXE 5 PO FEDER-FSE 2014-2020:

Contenu de l'axe 5: Développement intégré des quartiers

5.2 - Améliorer les conditions de vie des quartiers urbains en difficulté par leur réhabilitation physique = 11M€

Résultats attendus: De meilleures conditions de vie pour les habitants des quartiers

Actions éligibles:

- Etudes, ingénierie, animation en vue de l'élaboration des Stratégies Urbaines Intégrées
- Opérations de réhabilitation et d'embellissement de l'environnement physique des quartiers
- Projets (hors infrastructures) favorisant une mobilité soutenable

Bénéficiaires: Collectivités Territoriales et groupements, établissements publics, sociétés d'économie mixte, bailleurs sociaux...

Critères de sélection: Inscription des projets dans la SUI, 30% min de FEDER et minimum 200 000€ de coût total pour les opérations de construction + clauses d'insertion







Système de gouvernance de l'axe 5

- Création d'un « organisme intermédiaire » (OI) pour chaque EPCI, qui devra :
 - Bâtir une Stratégie Urbaine Intégrée (SUI)
 - Sélectionner les projets éligibles à l'axe 5
- L'Autorité de Gestion (A.G) assumera
 - Coordination des OI pour pilotage de l'axe 5 et recours aux autres axes
 - Décision définitive d'attribution de l'aide





Organismes Intermédiaires

19/01/2015: lancement d'un AMI double

- PO FEDER-FSE 2014/2020
- Nouveau dispositif régional de la politique de la ville
- Les 12 EPCI élaborent une stratégie urbaine intégrée (SUI) :
 - L'analyse du diagnostic territorial et la définition des enjeux et objectifs ont été remis fin mars 2015
 - Relecture et complétude des SUI avec plans d'actions en cours
- A suivre:
 - ➤ 30/06/2015: Remise des SUI finalisées
 - Été 2015: validation des SUI et désignation des Autorités Urbaines comme Organismes Intermédiaires
- → Arrimage au Contrat de Ville







AXE 5 PO FEDER-FSE 2014-2020 Organisation interne au CRA

Référent d'axe: Cynthia Cugat Instructrice Axe 5: Séverine Sallet

ue.urbain@aquitaine.fr

05 57 57 50 74



Merci de votre attention

